Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260504-D202646C-DE

Retiers

REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 04 MAI 2026

Date de Convocation : 28/04/2026

Mise en ligne le 05/05/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 26
Votants : 26
Quorum : 14

L'an deux mille vingt six
Le lundi 04 mai à 20 heures trente minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. LE VERGER, Mme AUBERT PLARD, M. DELENCLOS, M. LUGAND, Mme MASSARD, M. GUIBERT, M. BRÉAL, Mme GARNIER, Mme VILFEU, Mme GAUTIER, M. BOTTIER, Mme CORGNE LAVIGNE, M. LECELLIER, M. CARRÉ, Mme LEGGERI, M. HUGER, Mme PORAS, Mme BOUCHET, Mme KIRIOLET, Mme SOURDRILLE, M. BONNIER, M. LANOË, M. SANDOZ, M. SOLLIER

EXCUSÉE : Mme FERRÉ

POUVOIR :

SECRÉTAIRE : Mme Amélie AUBERT PLARD est nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-46 – Institution et vie politique – Désignation des commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Rapport :

L'article 1650 1 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs.

Dans les communes de plus de 2 000 habitants, cette commission, outre le maire - ou l'adjoint délégué - qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants pour une durée de mandat identique à celle du conseil municipal.

Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation.

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.
Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 11/05/2026
Reçu en préfecture le 11/05/2026
Publié le
ID : 035-213502396-20260504-D202646C-DE

Il est précisé que les commissaires doivent être âgé de 18 ans révolus, être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne, jouir de leurs droits civils, être inscrits au rôle des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Une liste de 32 noms, doit être présentée par le conseil municipal de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et à la cotisation foncière des entreprises, soient équitablement représentées.

Il est proposé les candidatures suivantes :
Annick PÉRON, Benoît LUGAND, Colette BOUÉ, Denis LE VERGER, Michelle CLOUET, Henri AUBRÉE, Sophie NAGOT PORAS, Antoine GUIBERT, Thierry DESMOTS, Annie BLANCHARD, Bernard PELTIER, Marie VILFEU, Claude DELENCLOS, Jean Claude FERRÉ, Jean-Yves CORGNE, Sébastien HUGER, Sylvain GAUTIER, Serge BOTTIER, Didier BREAL, Jessica CANCOUET, Jean-Yves LE GRUIEC, Claude BARRE, François LANOË, Cédric LECELLIER, Martin SOLLIER, Anthony BONNIER, Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE, Guénaël HAMELIN, Vincent AUBIN, Élisabeth GARNIER, Nelly SAULNIER

Ceci exposé,

Vu le Code général des impôts, notamment son article L.1650 1,

Considérant que la proposition qui lui est faite

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

Adopte la liste suivante pour les propositions à soumettre au directeur régional/départemental des finances publiques :
Annick PÉRON, Benoît LUGAND, Colette BOUÉ, Denis LE VERGER, Michelle CLOUET, Henri AUBRÉE, Sophie NAGOT PORAS, Antoine GUIBERT, Thierry DESMOTS, Annie BLANCHARD, Bernard PELTIER, Marie VILFEU, Claude DELENCLOS, Jean Claude FERRÉ, Jean-Yves CORGNE, Sébastien HUGER, Sylvain GAUTIER, Serge BOTTIER, Didier BREAL, Jessica CANCOUET, Jean-Yves LE GRUIEC, Claude BARRE, François LANOË, Cédric LECELLIER, Martin SOLLIER, Anthony BONNIER, Marie-Armelle CORGNE LAVIGNE, Guénaël HAMELIN, Vincent AUBIN, Élisabeth GARNIER, Nelly SAULNIER

Autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative à la mise en œuvre de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF

MAIRIE de RETIERS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

La secrétaire de séance

Amélie AUBERT PLARD